

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine, un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Où vont nos phosphates ?

Les inquiétudes de M. Gomot

sénateur, ancien ministre

Comment empêcher les phosphates tunisiens de passer en Allemagne, demandait récemment M. le sénateur Gomot, ancien ministre ?

Mais tout simplement et tout bonnement en empêchant *Gafsa* et les *Phosphates Tunisiens* d'expédier la plus grande partie de leur production en... Italie. Mais oui, parfaitement, en Italie.

On sait que les grandes usines de superphosphates d'Italie ont été créées, sinon par des Allemands, du moins avec le concours financier de la *Banca Commerciale*, banque boche s'il en fut, à façade italienne, qui eût une succursale à Tunis, importée par l'attrape-nigauds *Donegani*, bénéficiaire du rapt des *Phosphates de Kalaâ-Djerda*, lanceur des fers de Nebeur (trente millions de perdus par la Tunisie dans la construction du chemin de fer) ; cette banque fit place bientôt à la Société Générale de l'Afrique du Nord, dont le président du conseil d'administration était M. Roume, cet ancien gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, dont le nom figure dans trop de sociétés où gravitent des intérêts ennemis ; en Tunisie, il faisait même partie de la *Zarzis*, cette société austro-boche créée pour l'exploitation de la potasse de Zarzis.

Pour en revenir aux phosphates, la plupart des usines italiennes de superphosphates appartiennent à l'Union Concimi liée par un contrat avec les *Phosphates Tunisiens*. Ces usines reçoivent le phosphate de Tunisie, le transforment en superphosphate et attendent patiemment le jour de la signature du traité de paix et le rétablissement des relations commerciales pour l'envoyer directement, ou par l'intermédiaire de la Suisse, en Allemagne par la voie du Gothard qui reste toujours à la disposition des Allemands, la convention entre l'Allemagne et la Suisse subsistant toujours.

Si on suit les mouvements du port de Sfax, on est frappé par la quantité de bateaux chargés de phosphates pour l'Italie et du petit nombre pour la France ou l'Angleterre, ainsi du 16 au 24 avril dernier nous relevons les départs suivants :

Pour la France :
Le vapeur *Ardeche*, français, allant à Rouen avec des phosphates ;
Le vapeur *Canadian*, anglais, allant à Granville avec des phosphates.

Pour l'Italie :
Le brick-goëlette *Domenico*, italien, allant à Livourne avec des phosphates ;
Le brick-goëlette *Carlo-Patre*, italien, allant à La Spezia avec des phosphates ;
Le vapeur *Mongolia*, suédois, allant à Milazzo avec des phosphates ;
La saccolève *Giovanna-Didon-*

na, italienne, allant à *Granatello* avec des phosphates ;
Le brick-goëlette *Carolina*, italien allant à Livourne avec des phosphates.

Ah ! nous n'ignorons pas la part brillante prise dans le conflit mondial par nos amis les Italiens, mais nous savons aussi que l'Italie était gangrenée de bochisme jusqu'à la moelle et personne n'ignore qu'elle était traitée en véritable colonie allemande par les teutons qui, pour mieux l'exploiter, n'hésitaient pas à réclamer la naturalisation italienne sans pour cela perdre leur nationalité suivant la loi Delbruch, aussi nos craintes sont vives.

Pendant que la France réclame à cor et à cri des phosphates *Gafsa* et les *Phosphates Tunisiens* lui en expédient quelques centaines de tonnes alors que pendant le même temps elles en envoient des milliers et des milliers en Italie.

Est-ce que nos dirigeants locaux ou de Paris ne devraient pas prendre quelques sages mesures contre cette exportation intensive, est-ce qu'ils ne devraient pas créer un organisme de répartition qui serait chargé également de contrôler la destination des phosphates à l'étranger même après leur transformation en superphosphates ?

De toutes façons, il nous semble impossible de laisser l'Italie accaparer presque tous nos phosphates pendant que nos usines de superphosphates de France n'arrivent pas ou très difficilement à s'en procurer en Algérie les exploitations algériennes qui les alimentent en grande partie, n'arrivant pas à pouvoir transporter aux ports d'embarquement faute de matériel et de charbon.

JEAN-SANS-PEUR.

N.-B. - Le «Sémaphore» de Marseille a publié récemment sur la sortie du minerai de fer de l'Ouenza et du Bou Kadra, un article où l'on relève des erreurs regrettables dans un organe de cette importance qui nuisent plutôt qu'elles ne servent la cause qu'ils prétendent défendre.

BULLETIN

Le Maroc est un pays charmant !

L'Echo du Maroc de Casablanca que rédige notre excellent confrère et ami Raymond Colrat, avec le brio et le talent qu'on lui connaît, a été suspendu par ordre du Résident Général ou d'un de ses collaborateurs immédiats, pour quelques articles qui devaient, sans doute, chatouiller ferme l'épiderme des grands pontifes du Maghreb. Non content de cette suspension, Colrat et l'administrateur-gérant du journal furent traduits devant le Conseil de Guerre qui les a acquittés par quatre voix sur cinq.

Nous adressons nos plus fraternelles félicitations aux deux confrères qui ont trouvé des juges à Casablanca.

Mais ce procès et cette suspension prouvent que c'est toujours le régime du sabre, la manière forte, qui sont en honneur au Maroc. La guerre n'a donc pas changé les mœurs administratives déplorables de dirigeants qui n'admettent que la louange et goûtent fort peu la critique.

Il faudra pourtant qu'ils en prennent leur parti et sachent que la colonie est lasse d'une gestion qui n'est même plus bonne pour les nègres du Soudan. Il faut que le général Lyauté soit bien persuadé que nous serions tous derrière Colrat et ses collaborateurs s'il osait un coup de force contre eux après leur acquittement. Malgré ses services incontestables, le général Lyauté ne devrait pas oublier qu'il est loin d'être en odeur de sainteté dans le monde parlementaire et même dans les sphères gouvernementales, et qu'il suffirait d'un rien pour qu'il eût les reins brisés d'autant plus qu'il a dépassé depuis longtemps l'âge de la retraite, et par conséquent, tous les droits à jouir d'un repos bien gagné. Qu'il se méfie.

LE SEMAINIER.

Le milliard de la Banque de l'Algérie EST DÉPASSÉ

Le milliard est dépassé ! Jusqu'ou ira-t-on ? Le « Journal Officiel » a publié un nouveau décret — sera-ce le dernier ? — portant de un milliard à onze cents millions le chiffre des émissions en billet de la Banque de l'Algérie.

On a bien lu, la Banque de l'Algérie, dont le capital social est de vingt-cinq millions — qu'on retienne bien ce chiffre — les réserves avec les immeubles une quarantaine de millions — soit en tout soixante-cinq millions, mettons-en cent — est autorisée à émettre pour onze cent millions de francs de billets ! Ce n'est pas cette nouvelle émission qui résoudra le problème de la vie chère, car plus il y a de billets plus le coût de la vie augmente.

Tout le monde n'a pas le moyen de résoudre le problème de la vie chère comme un de nos confrères tunisiens qui reçoit chaque matin de son boucher : une livre de côtelettes ou de beefsteak ; de son laitier : un demi-litre de lait ; du marchand de poissons : une livre ou 1 kilo, suivant qualité, de merlans, de rougets ou autres dorades ; enfin, des oléiculteurs, sa provision d'huile pour toute l'année sans compter d'autres petits cadeaux en espèces — façon de parler — agréables au toucher sinon à la vue.

Aussi quelles tirades contre les meilleurs de nos chefs de service parce qu'ils hésitent à rendre la liberté pleine et entière aux mercantis qui attendent les clients pour les écorcher vifs, alors que ce sont eux qui devraient l'être.

NOS ECHOS

Dans les commissariats-priseurs
Il y a des villes qui semblent jouir d'un véritable privilège sur la Tunisie, Toulon et Philippeville sont de celles-là. La première nous envoie ses commissaires centraux et la seconde nous dote de nos commissaires-priseurs : sur quatre, trois nous viennent ou sont venus en ligne droite de Philippeville.

Le premier en date, est notre ami M. Communaux lui-même, le second, le bon papa Lalliermonnet et le troisième qui va nous arriver est M. Hontebeyrie, directeur du «Zéramna» toujours de Philippeville, et beau-père de notre ami Guinle, l'imprimeur connu du Passage de Bénévint ; seul le quatrième, M. Grenier de Salancourt nous arrivait de Bône après un court stage dans les contrôles civils.

Il reste, croyons-nous, à pourvoir les vacances de Bizerte, Sousse et Sfax qui sont des charges peu productives, mais celles-là Philippeville nous les abandonne généreusement et royalement.

Erreur ne fait pas compte

Pour rendre hommage à la vérité, nous devons déclarer que les amicales des Finances, des Travaux publics et de l'Enseignement primaire, ne se sont point transformées en syndicat ni affiliées à l'Internationale ouvrière.

Seuls trois cents parmi les sept cents membres de l'Enseignement primaire, passant outre aux interdictions et bravant le code, se sont constitués en syndicat et ont demandé leur affiliation à la Confédération Générale du Travail, et la section de Tunis s'est empressée d'élire le camarade Vieilly, membre du bureau. Voilà qui est parfait, ce n'est pas nous qui protesterons si la porte du syndicalisme a été ouverte un peu brusquement par des fonctionnaires qui sont ordinairement des gens placides et généralement respectueux des lois et décrets.

Et avec notre confrère de la « Tunisie Française » nous demandons :

« Quelle sera l'attitude du gouvernement vis-à-vis de tous les nouveaux syndicats ? Va-t-il les ignorer, comme la chose s'est passée en France avant le vote de la loi tutélaire de 1884 ? Ils n'en fonctionneront pas moins. Ou bien va-t-il les faire rentrer dans la légalité en prenant ad hoc un décret les réglementant.

« Nous posons nettement la question, car cette situation bâtarde ne doit pas exister. Nous demandons l'application stricte de la loi. Pas de syndicats en dehors et au mépris de la loi. »

Pas de situation fautive, ajoutons-nous pour le gouvernement comme pour les syndicats.

De retour

Nous souhaitons la plus franche bienvenue :

— A M. Jules Curtelin, fils aîné de notre ami M. J.-B. Curtelin, vice-président de la Municipalité de Tunis, qui se fixe parmi nous ;

— A M. Paul Piétri, avocat au barreau de Tunis, fils du sympathique avocat-défenseur près le tribunal civil ;

— A M. Victor Valensi, ingénieur architecte, fils d'un de nos vieux et bons amis M. Raymond Valensi, l'ingénieur-architecte, ancien vice-président de la Municipalité de Tunis ;

— Et enfin à M. Borin-Huard, beaux-fils de notre ami M. Ferdinand Huard, receveur des postes de Bab-Souika.

Tous ces braves ont fait vaillamment leur devoir, aussi nous sommes heureux de leur retour et de leur souhaiter la meilleure bienvenue.

Le député Lafont contre Pichon
Un de ces jours derniers, l'ennemi des moustroquets, le citoyen Lafont, député de la Loire, a prononcé un remarquable discours. Sujet : Les affaires de Russie. Il fallait voir, dit le « Canard Enchaîné », la tête piteuse du pauvre Pichon, tandis que le député de Firmimy débattait devant ses collègues tout le linge malpropre du quai d'Orsay !

Et il y en a ! De quoi faire la fortune de milliers de blanchisseuses...

Oh ! oui ! pauvre Pichon ! Avec son regard jésuite blessé à la fesse, il a toujours l'air de chercher une sortie pour aller se faire panser.

C'est ça, le représentant de la République française à la Conférence de la Paix ?

Pauvre pays ! comme dit le capitaine Mornet. »

Le citoyen Lafont aurait bien dû lui demander quelques explications sur les affaires de la Ngoko Sangha, l'emprunt ottoman de 400 millions à la veille de la guerre en 1914, et les phosphates d'El Salt en Syrie. Ce sera pour une autre fois.

Notre future gare

Il paraît que la question de l'emplacement de la future gare est encore remise sur le tapis à la suite de l'envoi d'un projet envoyé à la Chambre de Commerce.

La question de l'emplacement a été étudiée, réétudiée et débattue dans le public, la presse et le commerce, aussi nous pensons qu'il n'y a plus à revenir aujourd'hui sur une chose jugée en dernier ressort par la population.

La gare ne peut changer de place ; elle doit rester là où elle est avec entrée principale sur la place actuelle ou rue de Portugal.

En faisant disparaître les bâtiments de la Petite Vitesse, l'immeuble où se trouve la Grande Vitesse, le bureau de l'inspection de la voie et le dépôt des machines

à voie large, on aura un espace grandiose et très suffisant pour faire une gare digne de Tunis.

La Chambre de Commerce agirait très sagement en laissant les choses suivre leur cours décidé et arrêté, car en remettant la question sur le tapis, c'est renvoyer la construction aux calendes grecques.

Dans la presse

« Tunisia » vient de changer de titre et continue sa publication sous celui de l'« Egalité », ce qui lui permettra une plus grande diffusion en Afrique du Nord.

Nous lui souhaitons une sincère et franche réussite et d'atteindre bientôt le 10.000^e abonné.

Carnet rose

Nous apprenons avec le plus vif plaisir le mariage de Mlle Mary Licari, la charmante et gracieuse fille de notre sympathique et vieil ami Emmanuel Licari, l'un des associés de la grande et honorable firme G. et E. Licari frères de la rue d'Espagne, avec M. Wirtenshon, officier-interprète, fils de M. le commissaire central de Tunis, qui a été célébré mardi dernier.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur, et à leurs familles nos bien sincères félicitations.

St-Germain

Au nom de presque tous les habitants de la commune de St-Germain nous sommes priés de demander à M. Germonneau, vice-président de la Municipalité, pourquoi, étant né le 6 septembre 1871 par conséquent d'une classe mobilisable, il n'a pas répondu en 1915 à l'appel de la patrie en danger, de la patrie qui, pour envoyer tous les hommes valides de l'arrière sur le front dût faire appel au concours des femmes, des jeunes filles, et même des étrangers pour occuper certains emplois laissés vacants par les partants ?

Si M. Germonneau avait travaillé pour les besoins de la Défense Nationale ou pour maintenir l'activité des forces vives de la nation, il n'y aurait qu'à s'incliner, de même que s'il avait une infirmité cachée l'empêchant de se livrer à tout travail, mais il suffit de le voir et d'avoir vu l'activité qu'il déployait pour sa chorée, ses pointes de Paris, pour les pommes de terre du Gouvernement, (un franc par quintal) etc., etc., pour être convaincu qu'il pouvait parfaitement servir son pays autrement qu'en restant tranquillement chez lui à entasser des bénéfices sur bénéfices.

Mérite-t-il encore la confiance du gouvernement pour être maintenu à la tête de la commune qu'il administre, hélas, moins bien que ses propres affaires ?

Un choix malheureux à Constantine

Il paraît que la mairie de Constantine vient de traiter avec un industriel de notre ville pour la construction et l'exploitation — surtout l'exploitation — d'un petit casino municipal dans cette ville. Nous ne l'en félicitons pas.

Est-ce que dans tout Constantine où le département il n'était possible de trouver un français autrement digne que ce Tunisien qui, pendant que les notes de son âge servaient leur patrie ou se faisait tuer pour elle restait tranquillement à l'abri des coups et n'avait d'autre préoccupation que de s'emplier les poches en faisant du cinéma ?

En vérité, cela nous étonne de M. Morinaud qui, pendant les quatre ans de guerre a donné des preuves incontestables de son patriotisme, aussi nous espérons encore qu'on reviendra sur une décision aussi regrettable qui favorise un étranger et froisse les sentiments des patriotes.

Nécrologie

Nous adressons nos sincères condoléances à M. Colonna-Cesari, facteur-chef à l'Office Postal, et à sa famille qui vient d'avoir la douleur de perdre leur fils aîné qui avait fait bravement son devoir au front.

Une nouvelle brochure sur les huiles

Notre excellent confrère et ami André Costa, vient de faire paraître une troisième brochure sur les huiles, intitulée : « Etude sur la réquisition des huiles ».

Avant de reproduire le décret du 21 novembre 1918, notre confrère Costa dit que « tous les oléificateurs s'attendaient à la réquisition, qu'il y eût bien quelques murmures, mais pas de protestations, en un mot que le décret fut accueilli avec calme. »

Donc, si tout le monde s'attendait à la réquisition, pourquoi crier aujourd'hui si le Comptoir d'Escompte de Paris chargé de recevoir des huiles pour le compte du gouvernement, n'a pas pu re-

cevoir une livraison de 1.500 kilos ? Et pour cela Costa cherche presque à rendre intéressants des spéculateurs sans entrailles qui osaient nous demander 3,50 le litre d'huile le lendemain même de l'application du décret de réquisition sous prétexte que le gouvernement la réquisitionnait et que la taxe n'existait plus !

Notre confrère consacre une vingtaine de pages à décrire ces mercantis qui ont trop de ressemblance avec les crémeries et les boucaiers de Marseille qui, après avoir obtenu du maire la suppression de la taxe sur le beurre et la viande demandaient 20 francs le kilo de beurre taxé la veille quatorze, et 1 fr. 50 de la cotelette qui valait douze sous !

En résumé, Costa dit : « Vous avez besoin, gouvernement, de 1.800.000 kilos de beurre ou de trois millions de kilos d'huile pour vos pauvres ou vos faux pauvres, prenez-les et fidez-vous la paix, rendez-nous la liberté et laissez-nous vendre notre huile comme bon nous l'entendons aux « riches » et par « riches », il faut entendre tous ceux qui ne vont pas solliciter un bon d'indigence bien qu'un grand nombre serait en droit d'en obtenir un, mais il leur répugne de faire connaître leur situation précaire.

Si on abondait dans le sens de notre ami, si on rendait la liberté pleine et entière, nous ne savons pas jusqu'où irait l'audace de ces mercantis et il trouverait certainement qu'il n'y a pas assez de réverbères à Sfax pour les pendre tous.

Félicitons-nous, au contraire, des mesures prises même si, parfois, quelques-unes ne répondent pas trop à l'attente générale et présentent des imperfections.

Au P.-L.-M.

Pour répondre aux très nombreuses demandes qui lui sont faites, l'Agent Commercial de la Cie P.-L.-M. à Alger rappelle qu'actuellement, sur le réseau métropolitain, pour les parcours supérieurs à 80 kilomètres, le poids des bagages admis à l'enregistrement est limité à 30 kgs par voyageur quels que soient les trains empruntés.

Toutefois, les excédents peuvent être transportés, à raison de 80 kgs par expédition, aux conditions du tarif G. V. N° 110.

Ce régime étant susceptible d'améliorations, pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agent Commercial de la Cie, 19, rue de la Liberté, Alger. Tél. 32.34.

LA TOURNÉE RÉSIDENTIELLE à Sousse et dans le Sahel

Est-il trop tard de parler de la tournée résidentielle à Sousse, Monastir, Mahdia et Kairouan ? Peut-être, mais vous permettrez bien à votre correspondant de Sousse de dire le dernier mot sur la visite de M. le Résident Général et de Mme Flandin dans capitale du Sahel.

Tout d'abord, laissez-moi dire que ce qui plaît chez les hôtes actuels de la Résidence, c'est la simplicité naturelle qui attire et séduit ; avec M. Flandin, point de suite, point de

hauts fonctionnaires, point de journalistes pour chanter ses louanges, un officier d'ordonnance et c'est tout. De cette façon, le ministre voit par ses yeux et entend par ses oreilles.

Ici, à Sousse, notre capitale s'était parée de tous ses atours pour charmer et séduire le représentant de la France en Tunisie. Il avait suffi à notre maire de dire : « Le Résident va venir nous voir officiellement le 13 » pour que tout aussitôt d'un bout à l'autre de la ville chacun prit ses dispositions pour être prêt ce jour-là. Et ce fut vraiment une belle réception, une réception digne du premier magistrat de la France victorieuse, cette France chérie et aimée, dont le nom resplendit aujourd'hui à travers le monde...

Dans toute réception il y a un banquet, il eût lieu tout naturellement au Grand Hôtel où le maître réputé Lavit voulut être à l'unisson de ses concitoyens, c'est dire qu'il mit les petits plats dans les grands et confectionna un de ces menus dont on garde longtemps le souvenir.

Une réception comporte aussi, et surtout, des discours. Faut-il reparler de celui de l'illustre orateur qu'est le maire de Sousse ? M. Gallini n'est pas avocat pour rien, mais tous les avocats n'ont pas, comme lui, le don de trouver les mots justes qui portent, les phrases jolies qu'on écoute avec plaisir, et c'est toujours un véritable plaisir, un régal que d'entendre M. Gallini : c'est un charmeur...

... Mais il avait devant lui un autre maître de la parole, un autre charmeur en M. Flandin, ancien procureur général. Les deux maîtres étaient dignes l'un de l'autre.

Puis M. Nestler, président de la Chambre Mixte exposa les revendications de ses mandants, nous les avons données en abrégé dans notre précédent numéro. Oui, Sousse est un peu trop délaissée des pouvoirs publics, que serait-il si elle n'avait à sa tête le maire actif, volontaire et énergique, qu'on se plaît à reconnaître en M. Gallini ? Elle a besoin du développement des voies ferrées dans son hinterland, c'est incontestable, mais elle a besoin aussi qu'on répare l'erreur commise dans le tracé de la ligne d'Henrich-Souatir qui a délaissé Kairouan ; elle a besoin de ses phosphates que la Cie de Gafsa n'apporte plus à son port désespérément vide alors que celui de Sfax ne désemplit pas.

Si Gafsa n'avait malheureusement usé de son droit d'option sur Ain Moularès, notre situation serait toute autre et nous n'aurions pas à gémir, hélas ! sur la dureté des temps. Gafsa, c'est le malheur de Sousse. Elle n'a pris Ain Moularès que pour empêcher un concurrent sérieux de venir la concurrencer — elle a fait même écarter le plus sérieux de

tous — et jamais elle ne donnera à ce riche gisement l'essor qu'on était droit d'attendre. Une preuve : aucune installation chez nous, autre qu'un simple hangar, alors qu'à Sfax...

Pour Monastir, Mahdia et Kairouan, votre correspondant régional n'ayant pas été invité à suivre le Résident Général, ne pourrait vous parler que de ouï-dire, il ne pourrait donc que vous répéter que ce qu'il a entendu et non pas ce qu'il aurait vu et entendu, aussi préfère-t-il s'abstenir. M. E.

CHRONIQUE NABEULIENNE

Nous avons annoncé que M. l'inspecteur des Finances Ladjimi avait été chargé de faire une enquête sur la gestion du fonctionnaire indigène chargé de l'exécution des jugements des tribunaux régionaux. Le résultat de cette enquête aurait fait découvrir de nombreuses malversations ayant causé au Trésor un préjudice appréciable, en conséquence le fonctionnaire en question a été relevé de ses fonctions et invité à se rendre à Tunis où sans doute une instruction judiciaire sera ouverte contre lui si le préjudice n'est pas réparé. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de cette affaire qui fait le sujet de toutes les conversations dans notre petite ville.

— On se plaint vivement du manque d'éclairage qui ne se comprend plus aujourd'hui que la Tunisie est ravitaillée, et amplement, en pétrole.

Comme les fonds en caisse municipale permettent aisément de couvrir la dépense d'éclairage, nous espérons qu'on voudra bien redonner à Nabeul son ancien éclairage qui tout défectueux qu'il était rendait cependant service.

— Il existe dans notre ville un cercle, dit de l'Union qui, pour se créer des ressources qui passent on sait dans quelles poches interlopes, a installé un baccara où l'on joue parfois jusqu'à des 2 et 3 heures du matin. On cite entr'autres le nom d'un jeune fonctionnaire indigène qui a puisé à pleines mains dans la caisse de l'administration un argent qu'il a laissé dans l'établissement en question où l'on voit beaucoup trop d'indigènes qui ne devraient pas être là, car ils ne doivent certainement pas faire partie du cercle, en train de boire des breuvages à base d'alcool formellement interdits.

Nous espérons que les services de police mettront un terme à ces agissements en ordonnant la fermeture pure et simple de ce... cercle trop ouvert.

Ce qu'il faut lire :

LA BAIONNETTE
J'AI VU
LA VIE AÉRIENNE

Etablissements CROSDI-BACK

Gds MAGASINS DE NOUVEAUTÉS & BAZAR
13, rue Es-Sadikia, 2, rue des Belges et 22, rue d'Italie - TUNIS

Société Anonyme Française au Capital de DIX MILLIONS de Francs
Succursale à Bizerte Siège social : 126, rue Lafayette Succursale à Bizerte

LUNDI 5 MAI et jours suivants :
Exposition et Grande Mise en VENTE-RÉCLAME
des Nouveautés de la Saison à des Prix très avantageux

NOTRE ALSACE. NOTRE LORRAINE

Quelques-uns, — mais quelques-uns seulement, — savent ce que la France retrouvera de richesse et de beauté dans ce coin de terre béni, les deux provinces sœurs aujourd'hui redevenues « nôtres » par la victoire. D'autres, et ils sont nombreux, l'ignorent, mais une occasion exceptionnelle s'offre à eux de connaître les courageuses populations d'Alsace et de Lorraine dans le cadre de leurs tragiques destinées et des sites si attirants où elles ont aimé et souffert.

Des éditeurs avisés viennent, en effet, de confier à l'abbé Weiterle et à M. Carlos Fischer, la direction d'une publication hebdomadaire intitulée *Notre Alsace. Notre Lorraine*, et ces deux érudits écrivains ont groupé autour d'eux une brillante collaboration d'écrivains lorrains alsaciens et lorrains, parmi lesquels Maurice Barrès, le chanoine Collin, Boursion, Jean, Hinzelin, Lichtenberger, etc.

Ce que nous avons vu de cette magnifique publication nous assure de l'énorme succès qu'elle doit rencontrer. Texte intéressant, illustration nombreuse et variée, hors-texte en couleurs ou en héliogravure qui, à eux seuls, valent le prix du fascicule tout concourt à faire de cet ouvrage le livre attirant, en même temps que solidement documenté, qui nous renseignera sur la beauté, le pittoresque, l'originalité et le charme de notre Alsace et notre Lorraine.

Disons pour terminer que cette belle publication sera complète en quarante fascicules qui formeront deux magnifiques volumes.

Notre Alsace. Notre Lorraine, publication paraissant chaque jeudi. Le fascicule : 1 fr. 25. — Dans chaque fascicule, un hors-texte en couleurs ou en héliogravure. — Ouvrage complet en 40 fascicules. — Chez tous les libraires, dans les Bibliothèques des gares et à l'Édition française illustrée, 30, rue de Provence, Paris. — (Prospectus spécimen sur demande.)

AU BONE-GUELMA

La Cie du Bone-Guelma prévient le public qu'elle ouvre au point kil. 47.600 de la ligne du Kef une halte de 3^e catégorie qui sera dénommée *Les Ateliers*, mais la nouvelle halte ne sera pas ouverte aux wagons complets, et la halte actuelle de 1^{re} catégorie dénommée *Les Ateliers* s'appellera *Dubouché*.

MAISONS RECOMMANDÉES

Gde Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FAR-RUGIA, Succr, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis.

Grand Hôtel 1^{er} ordre SOUSSE, Lavit, propriétaire.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, pp^{tes}

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viazzi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, services irréprochables.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuérod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Chez PAONESSA, artificier
Av Jules-Ferry — TUNIS

Grand choix de drapeaux de toutes les nationalités alliées.

A CEDER
après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande villa de Tunisie. Belle clientèle - Facilités de paiement

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
4, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

RESTAURANT DU JAPON
G. FIORINI & C. FALGRNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE E
Cie Touache - Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. à Tunis n° 197, Potinville n° 2 (rue de Hammam-Lit)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Espigadoras-lièuses - Rateaux - Faucheuses
Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOPMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie: Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à TUNIS, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique